

SOUTIEN AUX COLLECTIVITÉS, AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE 40 ANS DE CONTRATS RURAUX : UN PARTENARIAT DURABLE AVEC LA RÉGION, LE DÉPARTEMENT ET LES COMMUNES



*Cérémonie des Contrats ruraux 2023 à l'Hôtel du
Département de Seine-et-Marne le 23 novembre
2023 © Département de Seine-et-Marne / Thomas
Gaillard*

La signature des contrats ruraux 2023 organisée le jeudi 23 novembre à l'Hôtel du Département de Seine-et-Marne a été l'occasion de revenir sur les 40 années de partenariat entre la Région Île-de-France et les Départements de Grande Couronne, en faveur des communes de moins de 2 000 habitants. Découvrez 4 projets d'aménagement en vidéo.

 Créé le: 23/11/2023

Créé en 1983, le Contrat rural est un engagement partenarial entre la Région Île-de-France et les Départements de Grande Couronne, en faveur des communes de moins de 2 000 habitants et des syndicats de communes de moins de 3 000 habitants d'Île-de-France.

À l'occasion des 40 ans des Contrats ruraux, le Département de Seine-et-Marne a organisé le 23 novembre 2023 une cérémonie de signature de 28 Contrats ruraux, en présence de Valérie Pécresse, présidente de la Région Île-de-France et de Jean-François Parigi, président du Département de Seine-et-Marne.

28 nouveaux projets d'aménagement

De Provins à Melun, en passant par Nemours et la Ferté-sous-Jouarre : 28 communes seine-et-marnaises bénéficient du soutien du Département et de la Région pour le financement de nouveaux projets d'aménagement, adoptés entre février et juin 2023.

Découvrez la liste dans le document en téléchargement ci-dessous.

TÉLÉCHARGER



Liste des 28 Contrats ruraux adoptés entre février et juin 2023 PDF - 239.21 Ko (/sites/default/files/media/downloads/liste-des-28-contrats-ruraux-adoptes-entre-fevrier-et-juin-2023.pdf)

CHIFFRES-CLÉS

4,1

M€

C'est le montant total de la subvention départementale pour les 28 Contrats adoptés entre février et juin 2023

5,4

M€

C'est le montant total de la subvention régionale pour les 28 Contrats adoptés entre février et juin 2023

48,5

%

C'est la part des contrats ruraux seine-et-marnais dans la politique régionale depuis 2017

266

Contrats ruraux

adoptés en Seine-et-Marne depuis juillet 2015

Des aménagements en faveur des Seine-et-Marnais

Premier partenaire des communes et intercommunalités, le Département de Seine-et-Marne accompagne les collectivités dans leur projet d'aménagement. Les projets d'un Contrat rural sont financés à 30 % par le Département et à 40% par la Région. Retour en vidéo sur quatre projets réalisés en Seine-et-Marne dans le cadre d'un Contrat rural.

Villiers-Saint-Georges a bénéficié du soutien du Département et de la Région pour revaloriser le réaménagement de son centre bourg.

L'épicerie communale de Verdelot a été agrandie et mise en conformité pour les personnes en situation de handicap.

L'église de Mondreville a été restaurée.

Deux classes de maternelles ont vu le jour dans la commune de Cocherelle.